



République française
ESSONNE
ONCY SUR ECOLE - COMMUNE

Séance du lundi 02 février 2026

Date de la convocation: 28/01/2026

Membres en exercice : 15
deux février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bruno DELECOUR,

Présents :

15

Votants :

15

Pour :

15

Contre :

0

Abstention :

0

Refus de voter :

0

Présents :

Monsieur Bruno DELECOUR, Monsieur Eric BERNARD, Madame Marie-Thérèse BOSSELUT, Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Alain CARRE-DESOUDIN, Monsieur Christophe COUDER, Madame Patricia GALVAING, Madame Sophie GELBARD, Madame Sophie LAZOVITCH, Monsieur Sébastien MONET, Monsieur Jacques NORMAND, Madame Agnès PRZYSZLAK, Madame Isabelle RICHARD, Monsieur François ROUSSEAU, Madame Annie VIZET

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe COUDER

DEL_2026_001 - Objet : DETR 2026 - création d'un espace de jeux multisports ECSJPH

Monsieur le Maire expose que le projet de création d'un espace de jeux multisports sur l'espace culturel et sportif Jean-Pierre Hazard et dont le coût prévisionnel s'élève à 130 732,91 € HT soit 156 879,49 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Date de transmission de l'acte: 05/02/2026
Date de reception de l'AR: 05/02/2026
091-219104635-DEL_2026_001-AU
A G E D I

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)		
DETR	65 366,46 €	50,00 %
Région		
Département		
ANS	26 146,58 €	20,00%
Auto-financement		
Fonds propres	39 219,87 €	30,00 %
Emprunt		
Total HT	130 732,91 €	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : Mai 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : Novembre 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 130 732,91 € HT

Approuve le plan de financement exposé ci-dessus

Autorise le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le montant de subventions sollicité et le montant qui pourrait être attribué, à condition que ce montant ne soit pas supérieur à 65 366,45 € HT.

Autorise le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Date de transmission de l'acte: 05/02/2026

Date de reception de l'AR: 05/02/2026

091-219104635-DEL_2026_001-AU

A G E D I